

Doctorat de l'Université Paris-Saclay

Note de synthèse n°1 : Mandat du Groupe de travail « Espace Doctoral » sur la création d'un Collège doctoral de l'Université Paris-Saclay

GT Espace Doctorale - 21 Novembre 2012
Assemblée FCS - 28 Novembre 2012

1 Objectif

L'objectif d'un Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay est indissociable des objectifs généraux du projet Université Paris-Saclay. Le doctorat est le diplôme phare d'une grande Université Internationale :

- c'est celui qui associe le plus étroitement recherche, formation, innovation et valorisation. La politique doctorale du site doit donc soutenir les grands objectifs de développement : développement de la connaissance, recherche interdisciplinaire, recherche intégrative en amont des applications, et développement de l'innovation.
- le parcours professionnel de la très grande majorité des docteurs (90% en moyenne Européenne, 75% en France) se fait hors du secteur académique : la qualité de la formation doctorale doit faire du doctorat de l'Université Paris-Saclay un diplôme de référence auprès de l'ensemble des employeurs potentiels de docteurs, en France et à l'international. La disponibilité de docteurs de haut niveau, aptes à dialoguer avec le milieu de la recherche, sera un atout important pour attirer des entreprises vers le site, dans l'objectif de développement de l'innovation et du transfert industriel affiché par l'IDEX.
- la préparation du doctorat est aussi le cadre de formation dans lequel les contributions à la visibilité internationale de l'Université Paris-Saclay seront les plus intenses : participation des doctorants à des conférences, collaborations de recherche, recrutement international (40% d'étrangers parmi les doctorants de nos Universités), futurs employeurs à l'international (dont les futurs séjours post-docs des docteurs)

Dans ce contexte, le collège doctoral doit pouvoir poursuivre quatre grands objectifs :

1. attirer les meilleurs étudiants vers la préparation d'un doctorat au sein des laboratoires de recherche de l'Université Paris Saclay. Il faut en particulier accroître la promotion du doctorat auprès des élèves ingénieurs, dont ceux du site, et amplifier le recrutement dans un vivier international de qualité.
2. proposer aux doctorants des conditions de recherche de niveau international : équipes performantes, accueil et cadre de vie, animation générale du site (séminaires, colloques, etc.), au sein d'une stratégie de site en recherche et innovation.

3. leur donner, à travers une formation doctorale élaborée, les moyens de se construire un projet professionnel personnel qui soit attractif pour les employeurs potentiels et in fine profitable pour notre pays et pour l'Europe.
4. plus généralement, mettre en oeuvre tous moyens pour que la qualité du doctorat délivré par l'Université Paris-Saclay soit élevée et reconnue comme telle.

2 Missions d'un Collège Doctoral de l'Université Paris-Saclay

Le Collège Doctoral détermine l'ensemble des bonnes pratiques des Ecoles Doctorales de l'Université Paris Saclay. Il impulse au sein de celles-ci une politique coordonnée de formation doctorale, et il coordonne la communication sur les études doctorales de l'Université Paris-Saclay, en particulier entre les établissements de l'Université, et en direction de l'international et des entreprises.

Plus spécifiquement :

1. il définit le cahier des charges des procédures par lesquelles les écoles doctorales conduiront une politique de choix des doctorants fondée sur des critères explicites et publics ;
2. il définit les critères de qualité des processus d'encadrement, de formation et de suivi du doctorant qui seront mis en oeuvre par les ED jusqu'à l'obtention du diplôme ;
3. il propose une offre de formations transverses mutualisées ouvertes à tous les doctorants de l'Université Paris-Saclay ;
4. il informe sur des parcours spécifiques du projet professionnel du doctorant qui pourront être proposés au sein de l'Université Paris-Saclay ;
5. il établit et met en oeuvre une stratégie globale en termes de communication : valorisation du diplôme à l'international et auprès des entreprises, attractivité, recherche de financements externes.
6. il assiste les Ecoles Doctorales sur tous les aspects de veille économique et juridiques (textes législatifs et réglementaires, etc.) ;
7. il fournit une vue consolidée de l'insertion professionnelle des docteurs.

Pour remplir ses missions, le Collège Doctoral s'appuie sur l'ensemble des écoles doctorales de l'Université Paris Saclay (et ainsi sur les établissements d'enseignement supérieur qui participeront à leur pilotage). Les Ecoles Doctorales portent le dialogue direct avec les unités et équipes de recherche qui leur sont rattachées. Elles s'organisent autour d'une communauté scientifique¹ structurée, de disciplinaire à thématique.

Une ou plusieurs Ecoles Doctorales peuvent s'organiser, en liaison avec des initiatives de recherche (par exemple, des Labex, des réseaux de recherche...), pour animer des Programmes Doctoraux comportant des formations spécifiques, en complément des formations doctorales des ED et du Collège. De tels programmes apportent un élément de flexibilité pour soutenir les projets de recherche et de formation à l'échelle du site, et peuvent aussi permettre de flécher des soutiens IDEX sur des objectifs particuliers (dont l'interdisciplinarité) de la stratégie globale du site.

¹ le terme « communauté scientifique » est pris ici au sens général et non pas de la note d'étape IDEX n°3

Le collège doctoral est en charge, au nom de toutes les écoles doctorales de l'Université Paris Saclay, du dialogue avec les instances de direction de l'Université. Il assure la cohérence d'ensemble à partir des relations spécifiques nouées par chaque école doctorale ou groupe d'écoles doctorales avec les établissements, les départements de recherche de l'Université (par exemple des programmes doctoraux spécifiques à des axes scientifiques), et les « schools » (par exemple le rapprochement masters/ED du type « **graduate program** »).

3 Mise en place du collège doctoral et fonctionnement des Ecoles Doctorales de l'Université Paris-Saclay

Le groupe de travail « Espace doctoral » est mandaté pour proposer les principes constitutifs du Collège Doctoral, pour établir une préfiguration des règles communes de fonctionnement des Ecoles doctorales de l'Université Paris-Saclay et pour recevoir les propositions des Ecoles Doctorales susceptibles de constituer le groupe des Ecoles doctorales fondatrices du collège.

1. Le collège doctoral est constitué d'un ensemble d'Ecoles Doctorales disciplinaires ou thématiques associant toutes les unités et équipes de recherche du périmètre scientifique de l'Université Paris-Saclay. Chaque école doctorale rassemble les unités de recherche les plus naturellement en cohérence avec son projet scientifique et pédagogique.
2. Conformément à l'arrêté du 7 août 2006, une unité ou équipe de recherche (au sens du même arrêté) ne participe de manière pérenne qu'à une seule école doctorale. Pour un projet de thèse spécifique, un directeur de thèse peut participer à une autre Ecole Doctorale après avis favorable du conseil de celle-ci, et notamment faciliter la conduite de projets de thèses aux interfaces entre thématiques ou disciplines.
3. L'Université Paris-Saclay porte la demande d'accréditation de ces Ecoles Doctorales. Dans les cas qui le justifient, une Ecole Doctorale peut co-accréditer un établissement extérieur à l'Université Paris-Saclay, et/ou accueillir des équipes en dehors du périmètre scientifique de l'Université, sous réserve d'un avis favorable du conseil du collège doctoral. Toutefois, ce type de demande doit rester réservé à des cas très particuliers et une justification approfondie sera demandée par le MESR.
4. Dans le cadre d'une convention à établir, les membres fondateurs de l'Université Paris-Saclay seront par délégation les opérateurs de la politique doctorale :
 - chaque ED est opérée (inscription, gestion de certains contrats doctoraux et suivi des doctorants, diplomation) au nom de l'Université Paris-Saclay par un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur concernés par cette Ecole. Les conditions de cette **co-opération** (moyens mis en œuvre, règles de pilotage) font l'objet d'une convention entre établissements sur la base d'une convention cadre proposée par l'Université Paris-Saclay.
 - Les organismes de recherche peuvent demander à être associés aux Ecoles Doctorales. Cette association fait aussi l'objet d'une convention.
 - le doctorant reçoit une carte d'étudiant de l'Université Paris-Saclay, qui mentionne l'établissement d'inscription².

² L'engagement de l'IDEX porte sur une carte d'étudiant double face, avec une face « Université Paris-Saclay » et une face « établissement ».

- les établissements d'inscription participent à la procédure de délivrance du diplôme (validation des rapports transmis par l'Ecole Doctorale, autorisation de soutenance...).
 - Le diplôme de doctorat est délivré sous le sceau de l'Université Paris-Saclay, et mentionne l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel le doctorant a été inscrit.
5. Des Programmes Doctoraux thématiques sont développés sur certains champs scientifiques ou questions sociétales majeures ou sur des thématiques d'interdisciplinarité, en soutien de l'Initiative Doctorale Interdisciplinaire de l'IDEX. Ils peuvent être portés par une ou plusieurs Ecoles Doctorales, sur une période définie et avec des moyens dédiés. Ils sont complétés par des programmes doctoraux de formation en lien avec le projet professionnel du doctorant et mutualisés à l'échelle du collège doctoral de l'Université Paris Saclay.
6. En vue d'obtenir une information partagée la plus fiable possible, une convergence (ou une interopérabilité) des systèmes d'information est mise en œuvre, en particulier pour le suivi de l'origine des doctorants, le contexte de leur contrat doctoral (laboratoire, financement, plan de formation, etc.) et leur devenir professionnel.